



LE POINT

éditorial

L'heure est venue pour moi de vous dire tout le plaisir que j'ai eu de vous côtoyer sur ma route présidentielle. Les 2 ans et demi que j'ai passés à la présidence du Parti socialiste neuchâtelois resteront pour moi un temps inoubliable et à tout jamais gravé dans mon cœur !

Dans notre parti, j'ai rencontré une foule de personnalités aussi diverses qu'intéressantes! Des camarades humanistes et d'une sensibilité aigüe pour les plus fragiles de notre société.

Des camarades d'une richesse intellectuelle, culturelle et d'une capacité d'analyse remarquables.

Rien n'est simple dans la vie et surtout pas en politique. Les heures de séances et de négociations m'ont montré à quel point l'être humain a besoin d'écoute, d'empathie et de reconnaissance. Les problèmes sont là pour recevoir des solutions ! Parfois la solution trouvée n'est pas la panacée mais le résultat d'un difficile consensus.

C'est bien cela que notre parti a tenté de faire depuis la prise de la majorité. Le présent numéro du Point fait un premier bilan de la politique menée par un gouvernement et un parlement à majorité de gauche et vous constaterez, si vous en doutiez encore... que la gauche sait gouverner !

La volonté que ce gouvernement a démontrée, et disons-le, surtout après l'arrivée d'un homme fort de gauche, prouve qu'il est possible de faire l'impossible ENSEMBLE !

Les élus de gauche ont redressé les finances et ont modernisé ce canton. « INNOVONS » disions-nous, c'est réussi !

Camarades, participez au congrès du 27 juin 2008, vous aurez ainsi l'occasion d'apporter vos réflexions et commentaires afin de poser les premiers jalons pour conserver la majorité en 2009 sous la houlette de la nouvelle équipe présidentielle !

Monika Maire-Hefti



Politique sociale. Un premier bilan, des perspectives

2

Politique sociale

5

Comptes 2007

6

Grand Conseil

7

Chronique des Chambres

8

La dernière - Agenda

Législature 2005-2009. Que s'est-il passé ? Que va-t-il se passer ?

Après les trois villes... le canton. Le 10 avril 2005, pour la première fois de son histoire, le parlement et le gouvernement neuchâtelois « passent » à gauche. La législature 2005-2009 s'annonce donc sous le signe du changement ; les rôles et les responsabilités des acteurs politiques de ce canton sont redistribués.

Comment le groupe socialiste les a-t-il assumés et les a-t-il vécus ces trois dernières années et comment compte-t-il poursuivre ses travaux les années à venir ? Afin de mieux situer le contexte politique dans lequel le groupe socialiste a évolué ces trois dernières années, il est im-

portant de rappeler :

Les trois axes de campagne de 2005

- Création d'emplois et partenariat social
- Justice et sécurité sociales
- Service et finances publics.

Les conditions dans lesquelles cette majorité s'exerce :

- La majorité de gauche est claire au gouvernement, elle l'est moins au parlement. La gauche est bien majoritaire... mais à une seule voix. Cette particularité implique de nombreuses négociations, tant à l'interne qu'à l'externe du groupe ainsi qu'une

discipline de groupe rigoureuse. Certains compromis sont parfois plus faciles à accepter que d'autres !

- De plus, la gauche a hérité de la droite une situation financière cantonale catastrophique : 100 millions de déficit. Comment réaliser une politique sociale basée sur la redistribution et la création d'emplois avec des caisses vides ? Les premières mesures que la gauche a prises unanimement dans le budget 2006 ont été drastiques, impopulaires et ont déçu notre électorat. De plus, elles ont mis en exergue les côtés pervers des effets de seuil. Aujourd'hui, la situation financière s'améliore et à travers

plusieurs propositions socialistes (réintroduction des subsides LAMal pour certaines catégories, fiscalité des familles...) nous pouvons enfin commencer de réaliser les objectifs fixés dans notre campagne électorale de 2005, même si le mécanisme de maîtrise des finances nous empêche parfois d'aller plus loin et plus vite.

Voilà en quelques lignes et brièvement, quelques éléments de réflexion qui feront l'objet de discussions et d'échanges lors du prochain congrès.

Odile Duvoisin
Présidente, groupe PSN
du Grand Conseil

L'insertion professionnelle des moins de 30 ans, où en sommes-nous ?

Pour rappel, c'est le 5 décembre 2006 que le Grand Conseil a accepté la création d'un fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans émergeant aux services sociaux.

Si personne n'a contesté sur le fond le besoin de mettre sur pied une stratégie d'insertion plus volontariste, il y a eu divergence sur les moyens financiers à mettre en œuvre. De ce fait, la mise en route a pris du temps, sans compter qu'il y avait déjà différentes pratiques dans le canton.

Il a fallu recenser ce qu'il s'y faisait et mettre en réseau ce qui existait déjà pour ensuite donner les bons moyens.

Voici les prestations qui sont offertes aux entreprises partenaires :

- Sélection des candidat-e-s en fonction du profil des postes
- Stage d'essai de 3 mois maximum
- Coaching individualisé depuis le début du stage d'une durée de 9 mois pour les personnes en emploi et de 15 mois pour les personnes en apprentissage.

Quel coaching ?

M. Vincent Cramer, coach en formation professionnelle du service de la formation professionnelle et des lycées, le définit ainsi :

La première étape vise à écou-

ter et comprendre le mieux possible la situation vécue par la personne en s'efforçant de ne pas porter de jugement. Puis on l'accompagne pour passer petit à petit de la situation actuelle à l'expression de son potentiel en définissant et réalisant des sous-objectifs en vue d'atteindre l'objectif final (CFC ou AFP¹). Cette démarche est réalisée avec un réseau de partenaires où l'apprenant doit être placé au centre des préoccupations.

Quels résultats à fin mai 2008 ?

À ce jour, 147 dossiers signalés par les services sociaux ont été traités par le bureau de la commission technique, 49 sont en situation transitoire (orienta-

tion, clarification du projet en cours, contrat de moins de 12 mois), 33 en formation (stage, apprentissage), 48 en emploi (stage, contrat de travail) et 17 « autres issues » (rupture de formation, AI, autres problématiques). À rajouter encore les 21 dossiers du projet Speranza qui correspondent aux critères de cette loi.

Maintenant, le dispositif fonctionne bien grâce au concours des partenaires suivants : Job Service, le service de la formation professionnelle et des lycées et les ORP.

Jean-Claude Berger
Député

¹Attestation fédérale professionnelle

Le point... sur la politique familiale de la majorité de gauche

Tout soutien à la politique familiale est un soutien à une société démographiquement forte et saine. Tout soutien à la politique familiale est un soutien à une société égalitaire et solidaire.

En d'autres termes, une politique familiale cohérente et ambitieuse est la condition nécessaire à une société progressiste dans laquelle les femmes s'intègrent naturellement à la vie professionnelle.

Aussi, je rêve de la gratuité des crèches et d'allocations familiales qui soient un juste reflet du coût des besoins élémentaires des enfants.

On en est loin ; pourtant le parlement et le gouvernement du Canton de Neuchâtel (malgré la situation financière catastrophique héritée de la droite libérale) n'auront jamais tant fait pour la politique familiale que durant la

présente législature. S'il y a un domaine où une politique de gauche s'est exprimée sans ambiguïté, c'est celui-ci.

Voici les réformes que la gauche a imposées :

- Augmentation des déductions fiscales pour enfant,
- Elargissement des mêmes déductions aux enfants en formation même après 25 ans,
- Introduction des déductions fiscales pour les frais de garde,
- Introduction d'un congé parental non payé d'une durée de trois mois pour les titulaires de la fonction publique,
- Prolongement du congé d'adoption de deux à quatre mois.

Voici le projet essentiel pour lequel les députés socialistes s'engageront durant les mois à venir :

- Augmentation des allocations familiales au-delà du nouveau cadre légal fixé par la Confédération (200 francs par enfant) grâce à une contribution solidaire des employés.

Une ombre cependant au tableau du progrès social : la politique des crèches... ou le désert monochromatique de toute vision de la part du gouvernement (comme par hasard, le domaine relève d'un dicastère qui n'est pas géré par la gauche). La loi « incitative » sur les structures d'accueil de la petite enfance, acceptée par le Grand Conseil en 2000, devait permettre la création de 2000 places, seules 600 ont vu le jour, pour un total d'environ 1400 sur l'ensemble du canton. Il convient ici de dénoncer l'inaction du gouvernement face à une situation de pénurie et d'urgence. Pire, pour s'approcher vaguement de ses objectifs, le gouvernement a

choisi de péjorer les normes régissant la qualité des structures d'accueil en termes de personnel et de mètres carrés par enfant. Ne peut-il plutôt accroître son engagement financier et inciter réellement l'investissement des entreprises privées bénéficiant par ailleurs souvent des largesses de la promotion économique ?

De toute évidence, dans ce domaine, les multiples interpellations du groupe socialiste devant le Grand Conseil n'ont pas été entendues : si la gauche souhaite une percée dans la politique des structures d'accueil de la petite enfance avant la fin de la législature, il s'agira pour elle d'agir autrement, rapidement et efficacement.

Theo Huguenin
Député

Pour une politique sociale cohérente

Combattre l'injustice sociale en développant un système de protection sociale efficace et juste a toujours été une des priorités du Parti socialiste. Pourtant notre système d'aides sociales crée dans certains cas des situations non souhaitables voire injustes – en raison de ce qu'on appelle les effets de seuil. Dans le domaine des aides sociales, cela signifie qu'au-delà d'un certain revenu, les aides ne sont plus versées du tout, et qu'il n'y a pas de progressivité dans leur disparition.

C'est tout ou rien. Dans notre canton, ce sont les subsides pour l'assurance maladie qui créent le plus d'effets de seuil : un couple sans enfant dont le revenu est juste au-dessus de celui qui permettrait de bénéficier de l'aide sociale a un revenu mensuel disponible inférieur de 366 francs à celui d'un couple bénéficiaire de l'aide sociale. Cela signifie que dans certains cas un retour au travail peut se traduire par une baisse de revenu disponible. Il faut donc réfléchir à un

système d'aides qui ne disparaîtraient pas tout d'un coup, mais seulement progressivement. Cela ne signifie aucunement que le Parti socialiste considère comme acceptable que les salaires ne permettent pas de vivre décemment ; nous nous battons aussi pour des salaires décents, mais ici notre marge de manœuvre est limitée. Il est donc de notre responsabilité de trouver un juste milieu qui permette de préserver l'incitation à travailler tout en aidant les plus

pauvres. C'est dans cette perspective que le groupe socialiste a déposé une motion intitulée « Pour une politique sociale cohérente » qui demande d'étudier les possibilités de remédier à ces difficultés, et dans un premier temps de mener une étude sur la question des « effets de seuil ». Les tenants et aboutissants sont complexes, mais il nous importe d'apporter de véritables solutions.

Anne Tissot
Députée

Pour une offre suffisante de logements à prix abordable

Le logement est par excellence un domaine où le libre marché ne fonctionne pas et où l'intervention de la collectivité est indispensable pour assurer une régulation au profit du plus grand nombre.

Le sol est un bien limité, particulièrement en Suisse, et non renouvelable. Sa rareté pousse à la thésaurisation et à la spéculation. La pénurie persistante de logements que connaît notre pays fait que la concurrence n'existe pas et que la propriété immobilière tend à générer des rentes abusives sur le dos des locataires.

L'intervention des maîtres d'ouvrage d'utilité publique est donc indispensable pour assurer une offre suffisante de logements à loyers abordables.

Préoccupé de tout temps par cette problématique et constatant l'aggravation de la pénurie ainsi que l'apathie de l'Etat dans ce domaine, le PSN a lancé en 2003 une initiative populaire déposée en mars 2004 munie de 6400 signatures. Le texte demandait que l'Etat prenne les mesures nécessaires pour inciter à l'entretien du parc immobilier et au développement d'une offre abordable. Il donnait la

priorité aux interventions des organismes sans but lucratif. Les instruments prévus étaient des prêts, des cautionnements, des subventions ou des soutiens au développement de projets. Un fonds devait être créé pour financer cette politique, alimenté à hauteur de 3 millions de francs par an.

Après avoir pétouillé durant trois ans et violé ainsi le délai légal de traitement de l'initiative, le Conseil d'Etat a enfin saisi le Grand Conseil d'un projet de loi fin 2007, qui proposait la mise en œuvre des buts de l'initiative. Le 30 janvier der-

nier, le Grand Conseil adoptait le projet par 83 voix contre 3. Le PSN pouvait dès lors retirer son initiative.

Un brillant succès socialiste à la concrétisation duquel il s'agira de rester attentif. Il en va de l'équilibre social et de l'attrait du canton comme lieu de vie et de travail.

Pierre Bonhôte
Député

L'assurance-maladie, une charge, une chance

Lors du vote du budget 2006, personne ne s'est rendu compte des conséquences néfastes et graves qu'induirait la réduction linéaire des montants mis à disposition pour le service de l'assurance-maladie. Cette réduction, avec la suppression des classes 4 et 5 de subventionnement, a joué un rôle significatif dans la mise en évidence des effets de seuil.

Depuis lors, les montants à disposition du service de l'assurance-maladie ont repris de l'importance, pour atteindre le niveau maximum de subventionnement reconnu par la

Confédération. Malgré les effets de l'introduction de la nouvelle péréquation fédérale, la classe 4 de subventionnement a pu être réintroduite dès 2008, grâce à un amendement au budget, soutenu par toute la gauche du législatif cantonal. Les montants déterminants ont par ailleurs été indexés.

Deux autres améliorations sont à souligner à ce sujet durant cette législature :

- L'introduction sans délai au niveau cantonal du subventionnement de l'assurance-maladie pour les mineurs, ainsi que pour

les jeunes adultes en formation initiale;

- L'engagement des autorités cantonales pour venir en aide aux personnes se voyant refuser le droit aux prestations de l'assurance-maladie (et voyant ainsi réduire le droit aux soins) en raison de primes impayées.

Le groupe socialiste souhaite la réintroduction de la classe 5 de subventionnement dans le cadre du budget 2009.

Bertrand Nussbaumer
Député

Comptes 2007 du PSN

CHARGES	COMPTES 2004	COMPTES 2005	COMPTES 2006	COMPTES 2007	BUDGET 2007
Cotisations PSS	44'421.00	49'470.00	47'328.00	52'470.00	53'800.00
Cotisations PSS arriérées	6'000.00	6'000.00	6'000.00	0.00	0.00
Salaires + charges sociales	138'199.65	128'723.35	132'230.75	105'320.19	130'000.00
Locaux	12'491.75	11'139.40	14'903.75	14'423.55	15'000.00
Administration	26'251.44	24'951.10	31'555.88	19'602.62	25'000.00
Campagnes de votations	28'020.05	15'333.70	8'572.55	25'711.80	20'000.00
Elections	28'972.26	143'784.10	2.00	120'473.65	120'000.00
Frais «LE POINT»	11'177.70	11'636.85	13'787.05	10'744.25	13'000.00
Frais «LIBELLE BLEU»	28'051.40	26'257.00	15'490.95	30'491.65	28'000.00
Subvention JSN	1'600.00	1'600.00	1'600.00	0.00	1'600.00
Amort. programme					
Amort. informatique					
Prov. réserve élections			45'000.00	20'000.00	
TOTAL DES CHARGES	325'185.25	418'895.50	316'470.93	399'237.71	406'400.00

RECETTES	COMPTES 2004	COMPTES 2005	COMPTES 2006	COMPTES 2007	BUDGET 2007
Cotisations ord. (sections)	115'991.00	117'697.00	115'843.00	105'093.00	105'000.00
Cotisations des élus	162'870.00	161'970.00	187'895.00	186'091.95	170'000.00
Cotisation des élus arriérées					
Subvention de l'Etat	32'300.00	33'700.00	30'330.00	33'700.00	33'700.00
Abonnement LE POINT	16'490.30	21'886.00	22'696.85	17'063.00	20'200.00
Dons, divers, intérêts	610.28	10'160.80	17'425.13	161.40	2'000.00
Souscriptions					
Prélèvement réserve élections		30'000.00		45'000.00	45'000.00
TOTAL DES RECETTES	328'291.58	375'413.80	374'189.98	387'109.35	375'900.00

RÉSULTATS	3'076.33	-43'481.70	57'719.05	-12'128.36	-30'500.00
-----------	----------	------------	-----------	------------	------------

	ACTIF		PASSIF
Caisse	580.30	Passifs transitoires	0.00
Poste CCP 20-3004-7	25'344.55	Provision élections	20'000.00
Poste CCP 20-2419-1	5'867.10	Créanciers	4'502.30
BCN H0122.98.08	168.05	Capital	76'886.15
BCoop garantie loyer	19.65		
BCBE garantie loyer	3'535.70		
Impôts anticipés	118.90		
Débiteurs	1'800.00		
Actifs transitoires	63'952.20		
Classeur programme	1.00		
Matériel programme	1.00		
TOTAL	101'388.45		101'388.45

Capital au 31.12.2006	89'014.51
Perte au 31.12.2007	12'128.36

Capital au 31.12.2007	76'886.15
------------------------------	------------------

Loi sur le logement



Une nouvelle loi sur le logement a été votée le 30 janvier 2008 au Grand Conseil à une majorité éclatante, en réponse à l'initiative socialiste « Pour la construction et la rénovation de logements » déposée en 2004.

La fin des subventions en 2014, découlant de l'ancienne loi fédérale, va être catastrophique : 2512 logements retourneront au marché libre, avec pour effet une perte d'aide totale de 7 millions. Les pouvoirs publics devront certainement intervenir, lorsque les loyers concernés deviendront insupportables. En sus, la pénurie de logements dans le canton est toujours actuelle.

Que propose la nouvelle loi neuchâteloise ?

Elle s'appuie sur la nouvelle loi fédérale, qui n'offre des aides qu'à des maîtres d'ouvrage

d'utilité publique, organismes sans but lucratif.

Actuellement, les logements de ces coopératives et fondations ne représentent que le 1,5% du parc cantonal (plus de 20% en ville de Bienne).

La première vertu de ce marché du logement est d'être soustrait à la spéculation, la deuxième est la pérennité du statut de ces logements, et qu'à terme leurs loyers sont en moyenne 20 à 25% plus bas que ceux du marché libre. La concurrence que ce marché non spéculatif induit, freine la hausse générale des loyers.

Au budget des ménages le loyer représente 25,5% selon l'OFS.

Une politique socialiste se doit d'offrir des solutions dans ce domaine vital: le logement comme un besoin essentiel, mais aussi comme un lieu de l'identité.

D'autre part, il est démontré qu'une politique du logement bien ciblée, permet d'éviter la précarité à une partie de la population.

La loi votée propose un fonds d'aide au logement alimenté par une annuité de 1 million en 2009, 2 millions en 2010, ensuite le capital du fonds sera maintenu à 3 millions.

Les aides accordées pourront servir à la construction ou à la rénovation, seront sous forme de cautionnement d'emprunts, d'octroi de prêts, d'acquisition de parts sociales par l'Etat, ou par la prise en charge d'intérêts. Une aide individuelle est prévue, si l'offre de logements à loyer abordable était insuffisante.

Un autre problème est l'accès aux terrains constructibles, rares et chers. Les collectivités publiques, surtout les communes, sont encouragées à mettre à disposition leurs terrains en droit de superficie, et à garder ainsi un contrôle de leur patrimoine foncier à long terme.

Cette loi ne permettra pas de rattraper le retard : si 1200 logements étaient construits ou

transformés d'ici 2020, selon la nouvelle loi, cela ne représenterait que 3% du parc immobilier.

Malgré tout, la politique du logement doit viser le long terme.

Pour éviter de créer des ghettos, les coopératives peuvent offrir différents types de logements, certains subventionnés, d'autres à prix coûtant, et offrir ainsi une mixité sociale, des âges, etc.

L'idéal coopératif permet en plus de penser l'habitat, comme lieu de vie collectif, avec des espaces communs, et où chaque coopérateur (trice) peut participer aux décisions de manière démocratique.

Christiane Bertschi
Députée

Libre circulation, reconduction et extension : un enjeu capital



Lors de la récente session d'été des Chambres fédérales, le Parlement a confirmé l'accord de libre circulation des personnes et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les débats, qui ont duré près de dix heures au total, ont été nourris et que l'UDC, comme à son habitude, a tenté pour s'opposer à la reconduction de cet accord et à son extension à ces deux nouveaux pays de l'Europe de l'Est.

Une fois de plus, ce parti s'est montré très doctrinaire dans ce domaine. S'il s'est opposé mollement à la confirmation de l'accord de libre circulation, il a été beaucoup plus ferme concernant l'extension de cet accord à la Bulgarie et à la Roumanie.

Il n'est pas inutile de rappeler que si nous nous trouvons actuellement dans la voie du bilatéralisme, c'est à ce parti qu'on le doit, puisque celui-ci est parvenu à faire capoter l'EEE en décembre 1992, nous obligeant à entamer des négociations pour des accords bilatéraux, avec également pour conséquence de rendre plus difficile la question de l'adhésion.

En jouant à fond sa tactique d'opposition et d'obstruction systématique il se livre à un jeu extrêmement dangereux. En effet, en s'opposant à l'élargissement aux deux nouveaux pays de l'Est et en menaçant d'un référendum tout accord dans ce domaine, il sait pertinemment qu'il met en danger l'économie de notre pays qui a repris le chemin de la croissance en partie grâce aux deux paquets d'accords bilatéraux de 1999 et de 2004. Si, par hypothèse, la population refusait l'extension à l'occasion du scrutin populaire qui sera organisé en mai 2009 en cas de référendum, il est sûr que cette décision aurait des conséquences catastrophiques pour notre pays. En effet, l'Union européenne ne pourrait pas tolérer que l'on traite différemment deux de ses vingt-sept membres, et toutes les négociations et accords avec l'Union européenne seraient bloqués. Il est quasiment certain que les Etats membres de l'Union décideraient, dans ce cas, de résilier l'accord sur la libre circulation. Spéculer sur le fait qu'un pays européen renoncerait à dénoncer l'accord sur la libre circulation est purement illusoire, car contrairement à ce que pense l'UDC, la Suisse n'est ni le centre du monde, ni le centre de l'Europe, et les pays européens n'ont pas de cadeaux à faire à notre pays qui est ressenti d'ailleurs comme un partenaire particulièrement difficile par de nombreux pays membres de l'Union.

Il est clair qu'en cas de référendum sur la libre circulation qui serait lancé par l'UDC ou par un de ses satellites, par exemple

l'ASIN, il s'agira pour la gauche et notamment le PS, de s'engager avec force et conviction dans le débat, puisque cette libre circulation, malgré ses avantages indéniables au niveau économique, suscite la crainte et parfois le rejet dans les régions frontalières.

S'il est vrai que la libre circulation n'a pas entraîné un envahissement de la Suisse, contrairement à ce que veut nous faire croire la droite populiste, il faut bien admettre que de graves problèmes se posent et qu'à certains égards, la situation de plusieurs catégories de travailleurs s'est détériorée. On a notamment vu se développer le phénomène des faux indépendants. De plus, la question des frontaliers se combine de plus en plus avec celle du travail temporaire, ce qui fragilise beaucoup de salariés. Dans les régions de l'Arc jurassien, les salaires d'embauche des frontaliers de certains corps de métiers ont baissé de 5% entre 2004 et 2006. Inévitablement, cela exerce une pression sur l'ensemble des salaires, et évidemment, ce n'est pas ce genre de situations qui incitera les travailleurs à voter « oui » à la reconduction de cet accord.

Il est impératif, pour rassurer et convaincre notre électorat, d'intensifier les contrôles et de mettre en œuvre de façon sérieuse des mesures d'accompagnement sur tout le territoire suisse. Malheureusement, un des principaux obstacles est l'autisme politique de la Berne fédérale, qui, en niant les faits et le vécu des parlementaires de l'Arc jurassien, estime que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Cette appréciation tient plus de la méthode Coué que d'une véritable analyse politique, et il serait temps que les autorités fédérales s'en rendent compte et prennent enfin des mesures destinées à protéger les travailleurs contre la sous-enchère salariale et sociale. Une lueur d'espoir toutefois, le Conseil fédéral vient d'accepter de mener une analyse sur la situation de l'Arc jurassien, en collaboration avec notre Canton et celui du Jura.

Si cette prise de conscience, qui doit concerner également les employeurs, n'a pas lieu rapidement, le réveil risque d'être non seulement difficile, mais également douloureux.

Didier Berberat
Conseiller national

Congrès du 27 juin 2008 Grande salle de Bevaix, 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Allocution d'Eric Flury, président ad interim
2. Comptes 2007 du PSN
3. Elections statutaires
4. Politique sociale. Un premier bilan, des perspectives

a. Présentation par les député-e-s

Introduction par Odile Duvoisin, présidente du groupe des député-e-s
 Insertion des jeunes, Jean-Claude Berger
 Fiscalité et famille, Théo Huguenin
 La problématique des effets de seuil, Anne Tissot
 Contentieux et subsides LAMal, Bertrand Nussbaumer
 Aide au logement, Pierre Bonhôte

b. Table ronde avec les député-e-s intervenants et les conseillers d'Etat Jean Studer et Bernard Soguel

5. Divers

Petite restauration sur place

Agenda

Comité cantonal

18 juin, 20h15, La Chaux-de-Fonds, local PS

Préparation du Grand Conseil

19 juin, 19h30, Fontainemelon, Restaurant de l'Union

Elections communales

22 juin, La Tène et Val-de-Travers

Sortie des député-e-s

25 juin, 16h30, Val-de-Ruz

Conférence de coordination du PSS

27 juin, Fribourg

Congrès PSN

27 juin, 19h00, Bevaix, Grande salle

Assemblée des délégués

28 juin, Fribourg

Commission Politique migratoire

1^{er} juillet, 12h00, Neuchâtel, Alpes et Lac

Commission Santé

18 août, 19h, Neuchâtel, secrétariat cantonal

Préparation du Grand Conseil

21 août, 19h30, Fontainemelon

Rencontre avec POPVertsSOL

25 août, 18h00, lieu à préciser

Commission Affaires sociales

25 août, 18h00, lieu à préciser

Commission Ecole

26 août, 20h, Neuchâtel, secrétariat cantonal



Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
 Responsables : Anne Tissot - Antoine Morata
 Relecture : Johanne Lebel Calame
 Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel
 T 032 / 721 11 80 - secretariat@psn.ch
 Impression: H. Messeiller SA - Neuchâtel

«la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles»

Leszek Kolakowski

VOTRE ESCALE EN PLEINE NATURE

Les Rives du Doubs

JEAN-FRANÇOIS BADET, Directeur

Pré-du-Lac · 2416 Les Brenets · Tél. 032 933 99 99 · Fax 032 933 99 98 · www.rives-du-doubs.ch

HÔTEL · RESTAURANTS · TERRASSES · SÉMINAIRES